

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

GENERAL SECRETARIAT

**DEPARTMENT OF HIGHER EDUCATION
DEVELOPMENT**

POINT DE PRESSE DU MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU SUJET DU RECRUTEMENT SPECIAL DES DOCTEURS DANS LES UNIVERSITES D'ETAT (26 FEVRIER 2019)

PROPOS LIMINAIRE

- Monsieur le PCA de l'Université de Dschang
- Mesdames et Messieurs les Vice-Chancellors et Recteurs
- Monsieur le Ministre de la Communication ;
- Monsieur le Secrétaire général ;
- Messieurs les Inspecteurs généraux ;
- Messieurs les Conseillers techniques ;
- Mesdames et messieurs les Inspecteurs ;
- Mesdames et messieurs les Directeurs et Chefs de division ;
- Mesdames, Messieurs les Journalistes ;
- Honorables invités ;
- Mesdames et Messieurs.

Je suis fort aise de m'entretenir avec vous en ce moment précis où le processus du recrutement spécial des enseignants ordonné par le Président de la République, Son Excellence Paul Biya, entre dans sa phase déterminante. En effet, après la phase des réunions de cadrage au sein de la Commission centrale de supervision du recrutement et du Comité technique de recrutement, nous atteignons la phase cruciale, attendue avec impatience par les candidats ; celle de la mise en compétition des postulants. Par conséquent mon propos de ce jour

consistera essentiellement à fournir des éclairages sur cette phase névralgique de l'opération puisque les candidats, me semble-t-il, sont désormais à l'affût des informations pouvant les guider dans leurs parcours.

Je me réjouis pour cet exercice de bénéficier de l'accompagnement pertinent et proactif des Vice-Chancellors et des Recteurs des Universités d'Etat qui sont les présidents des huit commissions spécialisées de recrutement et qui ont abattu un travail colossal pour définir, en liaison avec leurs collaborateurs (chefs de département et chefs d'établissement) les profils des postes (filière par filière, département par département, établissement par établissement).

Puisqu'il faut rendre à César ce qui est à César, vous me permettez, avant de m'étendre sur mon propos, de m'acquitter de l'agréable devoir de réitérer, au nom de toute la communauté universitaire nationale, ma profonde gratitude à Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence PAUL BIYA, apôtre de la nouvelle gouvernance universitaire, pour l'attention dont il entoure l'enseignement supérieur depuis qu'il préside aux destinées de notre pays et plus particulièrement pour cette salvatrice opération de recrutement spécial de 2000 titulaires du doctorat ou du PhD dans les Universités d'Etat du Cameroun.

Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez certainement, en exécution des Très Hautes Instructions du **PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT**, Monsieur le Ministre, Secrétaire Général des Services du Premier Ministre, Chef de Gouvernement, Président de la Commission centrale de supervision du recrutement spécial, a autorisé, le 14 février dernier, l'ouverture de 1000 postes dans les universités d'Etat du Cameroun pour le compte de l'exercice 2019. 500 autres postes seront ouverts en 2020

et 500 en 2021. Ce qui fera, au terme de l'opération, un total de 2000 postes.

A la suite de cette autorisation, les Recteurs et Vice-Chancellors des institutions universitaires publiques ont procédé à la publication des appels à candidature dans leurs universités respectives. Ces appels à candidature, qui précisent les profils des différents postes, sont consultables sur le site web du Ministère de l'enseignement supérieur à l'adresse www.minesup.gov.cm ainsi que sur les différents sites web de chacune des universités.

Je voudrais rappeler qu'après le Très Haut Accord du PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE et la signature de l'arrêté primatural n° 132/CAB/PM fixant le cadre organique de l'opération de recrutement spécial par le Premier Ministre, chef du Gouvernement, plusieurs concertations ont été organisées avec les Chefs des institutions universitaires à l'effet de définir une clé de répartition des postes en tenant compte des ratio étudiants-enseignants, de l'impératif de professionnalisation des enseignements et du gisement réel des potentiels candidats. A l'issue de ces rencontres, une grille de répartition des postes a été élaborée. Cette dernière a été approuvée par la Commission centrale de supervision du recrutement qui l'a rendue publique à travers l'autorisation d'ouverture des postes dont j'ai parlé tantôt.

De façon concrète, je voudrais informer l'opinion publique et les candidats que :

- les 1000 postes ouverts constituent la première vague de l'opération de recrutement spécial qui se poursuivra en 2020 et en 2021, avec pour chacune des années, l'ouverture de 500 postes.
- Le recrutement concerne aussi bien les Camerounais résidant au pays que ceux de la diaspora âgés, au plus, de 45 ans révolus au premier octobre 2019 et titulaires du Doctorat ou du PhD ;

- Chaque candidat ne pourra postuler que pour le compte d'une seule université, d'un seul établissement, d'un seul département et d'une spécialité. En d'autres termes, il est strictement interdit aux éventuels candidats de déposer plus d'un dossier ;
- La date limite de recevabilité des dossiers est fixée au 21 mai 2019 dans les universités de choix des candidats résidant au Cameroun et dans les missions diplomatiques et postes consulaires pour ceux des candidats de la diaspora ;
- Les candidats sollicitant un changement de corps (ceux venant d'autres administrations) sont tenus de produire une autorisation du Ministère utilisateur ou du chef de l'administration d'attache avant l'étude du dossier.

La sélection des candidats, qui débutera le 30 mai 2019 avec le dépouillement et l'étude des dossiers au sein des conseils de département, s'achèvera le 01^{er} octobre 2019 avec la mise en service des enseignements nouvellement recrutés. Elle se déroulera sous la coordination du Ministre chargé de l'enseignement supérieur, suivant les dispositions réglementaires suivantes :

- ✓ Audition des candidats par des jurys dûment constitués par les Chefs d'établissement ;
- ✓ Etude des dossiers au sein des Conseils de Département d'attache ;
- ✓ Etude des dossiers au sein des Conseils d'Etablissement ;
- ✓ Etude des dossiers au sein de la Commission Consultative de Recrutement des Assistants (CCRA) présidée par le Vice-Chancellor ou le Recteur de l'institution universitaire concernée ;
- ✓ validation par le Comité technique de recrutement au MINESUP, transmission, pour haute sanction, à la Commission centrale de recrutement.

Pour les candidats aux grades de Chargé de Cours, Maître de Conférences ou Professeur, les dossiers seront soumis par les institutions universitaires au Comité Consultatif des Institutions Universitaires (CCIU), avant leur validation par le Comité technique de recrutement au MINESUP et leur transmission, pour haute sanction, à la Commission centrale de recrutement présidée par Monsieur le Ministre, Secrétaire Général des Services du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Comme vous pouvez le constater, Mesdames et Messieurs, ce recrutement combine les procédures classiques de recrutement des enseignants dans les Universités d'Etat telles que consacrées par les textes réglementaires avec les procédures circonstanciées parce que justement ce recrutement, de par son caractère spécial, déroge sur certains points à la procédure classique. Cette souplesse a été voulue par le Chef de l'Etat afin, non seulement de donner des chances au plus grand nombre de candidats, mais aussi et surtout, de garantir la fiabilité de l'opération.

L'architecture des instances qui interviennent dans le processus de sélection des candidats est étagée et permet à chaque niveau de corriger les éventuels dérapages et de s'assurer que les critères d'objectivité, de transparence et d'équité ont été respectés.

Au sein du Ministère de l'enseignement supérieur, nous sommes disposés à conduire cette opération dans la plus grande impartialité, de façon à faire prévaloir le mérite, tout en garantissant la compétitivité des établissements et des universités. Nous sommes par conséquent ouverts à toutes les suggestions et même à toutes les critiques constructives qui pourraient nous amener à conduire à bien cette opération.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.